

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2017

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 27 juillet 2017, à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Valérie FRÉMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIN, Jessica DEVÉ, Thierry MOURLON.

I. Élection du secrétaire

Christian MONTCUIT a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du vendredi 30 juin 2017

Le maire rend compte de son entretien avec Thierry MOURLON, absent excusé, demandant le retrait du point 15 relatif à une commission n'existant plus. Il prie le conseil de bien vouloir excuser son erreur et propose au conseil municipal de redonner une place à part au développement durable.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve le retrait du point 15 et rejette la proposition du maire.

III. Zone conchylicole : régularisation foncière de la cession de terrain au SMEL

Le maire rappelle au conseil municipal la demande du conseil départemental portant sur la cession gratuite, à son profit, du terrain de la ZAC sur lequel est installé le SMEL et du terrain le jouxtant à l'ouest. S'agissant de ce dernier, le maire indique qu'il a fait remarquer au conseil départemental qu'il convient, peut-être, d'exclure la partie de ce terrain sur laquelle sont implantés des dispositifs de distribution d'eau de mer sur la zone ; et de contacter la CMB à laquelle revient dorénavant la gestion de la ZAC.

La régularisation foncière ne peut donc pas être effectuée en l'état actuel de sa rédaction.

IV. Refonte de la voirie de la Héronnerie et du Petit Village (2018)

Le maire rappelle au conseil municipal que le programme de refonte de la voirie de la Héronnerie et du Petit Village était initialement lié à l'assainissement des deux hameaux, que les études de faisabilité en matière d'assainissement ont fait ressortir un coût très élevé et des problèmes techniques, que Christian GOUX est chargé d'intervenir sur le plan de l'urbanisme pour rattacher ces deux hameaux à l'espace SPANC. Le maire propose au conseil municipal de tenir compte du très mauvais état des deux routes desservant ces hameaux et d'anticiper leur mise en enrobé, sachant qu'il y ne sera pas procédé à leur assainissement. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

V. Régularisations d'écritures financières (CLECT) zone conchylicole et bibliothèque municipale

Le maire dit sa stupéfaction à la lecture des écritures financières commises par la CLECT et relatives à la zone conchylicole et à l'ex-bibliothèque municipale.

Il informe le conseil municipal qu'après avoir consulté Alain MARIE, délégué municipal à la CLECT sur ces écritures, il a adressé à la directrice financière la lettre suivante :

« Madame la Directrice,

Après échange avec Alain MARIE, délégué de la commune de Blainville-sur-mer à la CLECT, et examen des écritures de cette dernière, il apparaît que les deux parcelles de dunes bordant à l'est la zone d'activités conchylicoles de Blainville-sur-mer sont prévues à l'entretien pour un coût annuel de 6900 euros correspondant à une superficie de 23000 m².

Or, ce terrain dunaire, planté d'arbres, non seulement n'a pas besoin d'entretien comme l'ensemble de notre cordon dunaire, mais toute intervention mécanique à son endroit est contraire aux prescriptions environnementales relatives au site.

Par ailleurs, je lis, à ma grande stupéfaction, que la bibliothèque municipale de Blainville-sur-Mer est considérée comme communautaire alors que le conseil municipal a mis fin à son existence en tant que telle et que l'information a été maintes fois portée à la connaissance des responsables par Mme Anne-Marie DAUVIN, présidente de l'association « Entrain de lire » et moi-même.

En conséquence, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir considérer ces écritures comme nulles et non avenues.

Je vous prie d'agréer, madame la directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs. signé Michel Boivin.»

S'agissant de la bibliothèque municipale dissoute, il précise que pour la CLECT, celle-ci serait redevenue communautaire et qu'elle donnerait lieu à un prélèvement sur le budget communal, au titre des compensations, de plus de **10 600 euros** par an pour les frais de fonctionnement et de plus de **3 000 euros** pour les frais d'entretien et les amortissements.

Valérie RENOUF, membre de la commission culturelle de la CMB, regrette le manque de concertation à ce sujet et demande au maire pourquoi il ne l'a pas informée. Le maire reconnaît n'en avoir parlé qu'avec les conseillers municipaux rencontrés en mairie depuis la réception du compte-rendu des travaux de la CLECT qui a été aussitôt transmis à tous les membres du conseil.

VI. Contribution 2017 au fonds de solidarité pour le logement

Le maire rappelle que la commune de Blainville-sur-mer contribue depuis plusieurs années au fonds de solidarité pour le logement.

Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du conseil départemental propose un engagement financier des collectivités identique à celui des années précédentes, c'est-à-dire 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants, soit 987 € pour Blainville-sur-mer.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2017 ;
- charge le maire du versement de la participation annuelle s'élevant à 987 €.

VII. Rapport de la réunion conjointe des commissions des travaux et de l'aménagement de l'espace sur la création d'un espace cinéraire

Valérie FRÉMOND donne lecture du compte-rendu de la réunion conjointe des commissions des travaux et de l'aménagement de l'espace du 10 juillet 2017.

1. Création d'un espace cinéraire dans le cimetière : deux entreprises de Pompes Funèbres ont été consultées : SERENIUM (ex LEMOIGNE) et GIRARD. Après examen des projets, la commission propose de retenir l'aménagement proposé par les Pompes Funèbres GIRARD et de créer une première partie, à savoir le cendrier et accessoires, l'installation de 12 cavurnes, (en récupérant 6 cavurnes déjà installées) et l'habillage du columbarium.

La commission souhaite une modification du devis en remplaçant la fourniture et la pose de bordures en autoclave bois par des bordures en ciment par exemple.

2. Diagnostic et entretien du terrain de football : Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente le premier diagnostic établi gracieusement par M. Philippe RIHOUEY, du bureau d'études PRY TECH. Après échanges et débats, la commission propose de réaliser un diagnostic plus approfondi du terrain de football. Le bureau d'études PRY TECH a établi deux devis, le premier d'un montant de 3 950€ HT sans présentation en réunion, le second de 4 835€ HT avec présentation en réunion. La commission propose de retenir le second devis, avec présentation et explications en réunion.

3. Question zéro phyto : après débat, la commission propose de conserver la possibilité, pour le moment, de pouvoir traiter les endroits autorisés, à savoir : le cimetière, le terrain de football et le rond-point (zone dangereuse).

4. Questions diverses : les travaux de busage du chemin situé entre la rue du chêne et la RD 650 (après la propriété de M. PATEZ) seront réalisés à l'automne.

Pour des raisons de santé, le géomètre a pris du retard dans la réalisation du bornage entre le chemin situé entre la Carrière Hue et la Noblerie (sortie au niveau de la propriété LECOILLARD rue de Néauville).

Le conseil municipal décide de retenir les propositions des commissions sur les points 1 et 2 et charge le maire-adjoint aux travaux du suivi de ces projets et travaux.

VIII. Terrain jouxtant le cimetière

Le maire rappelle au conseil municipal les décisions du conseil municipal d'inscrire au PLU le terrain jouxtant au nord le cimetière en vue d'une extension future de ce dernier et de solliciter le service du Domaine pour une estimation.

Le maire fait part au conseil municipal de l'estimation « à titre officieux », s'agissant d'une acquisition d'un montant inférieur à 180 000 €.

Après en avoir débattu et considérant l'avis officieux du Domaine, le conseil municipal propose le prix d'achat de 20 € le m².

IX. Dissolution du syndicat mixte du Pays de Coutances et création d'un syndicat mixte fermé pour le SCOT

Après l'exposé de Christian GOUX maire-adjoint à l'urbanisme et vice-président de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage ;

après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la création du syndicat mixte fermé « Scot du Pays de Coutances » constitué entre la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et la communauté de communes Côte Ouest Centre Manche et ayant pour objet d'élaborer, de réviser et de mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale Centre Manche Ouest et d'être un espace de concertation et d'échange sur tous les sujets d'intérêt général concernant le périmètre du SCOT ;
- approuve l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte fermé « Scot du Pays de Coutances » ;
- approuve les statuts de ce syndicat mixte.

X. Aménagement d'un espace cinéraire

Suivant les conclusions de la commission des travaux, Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, donne lecture du devis modifié des Pompes Funèbres GIRARD s'élevant à 9 294 € TTC et correspondant aux modifications demandées. Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

XI. Vente d'un terrain aux Landelles

Le maire indique au conseil municipal qu'il a accepté la demande de mandat de mise en vente de la parcelle cadastrée AW 157, d'une contenance de 373 m², par maître Philippe LANGENAI, notaire à Agon-Coutainville.

Le prix de vente étant fixé à 45€, le montant total de la vente atteindra 16 785€.

XII. Questions diverses

1. Implantation de mâts place de la mairie et achat de pavillons

Suite à de nombreuses remarques d'habitants s'étonnant de l'absence de pavillons sur la place de la mairie et de l'implantation de l'unique mât présent sur une propriété privée, le conseil municipal décide l'achat et l'implantation de trois mâts ainsi que l'achat d'un pavillon français et d'un pavillon normand.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 juillet 2017

2. Parcelles mobilhomes : changement de locataire

M. et Mme Samuel SUZANNE, locataires de la parcelle 27B, ont vendu leur mobilhome à Mme Sylvia LOISEL-LEFRANC, domiciliée à Moyon villages. Il convient d'établir le nouveau contrat de location à compter du 1^{er} juillet 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement de locataire susvisé et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

3. Bail CABANOR

Le maire donne lecture de la lettre de M. Jean LAFOSSE demandant la résiliation du bail consenti en 2013 par la commune pour une bande de terrain située au nord de la réserve de la CABANOR et devenu caduc depuis l'arasement du talus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte la résiliation du bail susvisé à compter du 1^{er} janvier 2018.

4. Réunion du conseil municipal avec le CAUE

Le maire informe le conseil municipal d'un empêchement de Mme GUILLOPÉ du CAUE à la date prévue du 26 septembre ; ce qui amène à avancer la réunion du conseil municipal avec le CAUE au mardi 19 septembre à 18 h00.

5. Secours catholique

Le maire donne lecture du courrier du président départemental du secours catholique remerciant le conseil municipal pour le versement de la subvention 2017.

6. Borne incendie à La Louverie

Jean-Claude LÉCONTE, maire-adjoint aux travaux, informe le conseil municipal de la mise hors service de la borne incendie de La Louverie pour vétusté et de la nécessité de pourvoir à son remplacement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal donne son accord pour le remplacement de cette borne.

7. Lutte contre le frelon asiatique

Charly SAUSSAYE rend compte au conseil municipal de son point presse sur le sujet. Il informe le conseil municipal du refus du correspondant d'Ouest-France de publier l'information du conseil municipal portant sur les mesures qu'il a prises en matière de lutte contre le frelon asiatique. Il précise que ce refus se fonde sur le caractère unique de la communication.

8. Demande d'emplacement

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par Thierry MOURLON à M. et Mme Henri ZIEGLER suite à leur demande d'emplacement.

9. Demande de Madame BUISSON

Le maire donne lecture de la lettre de Mme BUISSON sollicitant la location de la « maison Coubrun » pour ouvrir une boutique de livres d'occasion. La demande de Mme Joëlle BUISSON est conservée dans l'attente des travaux d'aménagement du local liés à ceux du bourg courant 2018.

10. Nouvelles communautaires

Le maire informe le conseil municipal que le personnel communal mis à disposition de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage est confirmé dans son statut pour trois ans en espérant que leur demande d'intégration au sein du personnel communautaire sera acceptée dans les meilleurs délais.

Le maire informe le conseil municipal de la tenue de quatre séminaires les 16 septembre, 18 octobre, 16 novembre et 16 décembre, de 9h00 à 17h00 afin de dessiner « le visage du territoire communautaire que nous voulons ».

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.